

Government of Pakistan  
Ministry of Maritime Affairs  
Ports and Shipping Wing  
\*\*\*\*\*

NO. 1(161)-AFDCII/MOPS/2018

Dated: 10-05-2018

**Objet : RÉPONSE À LA LETTRE DE COMMENTAIRES DE LA CTOI**

Je me réfère à votre lettre de commentaires de 2018 relative à l'objet susmentionné et vous informe des éléments suivants :

1. Un manque de communication entre les autorités concernées a donné lieu à une faible application des dispositions de la CTOI. Depuis ces deux dernières années, des améliorations considérables ont été apportées, lesquelles ont également été constatées par la CTOI.
2. En ce qui concerne la résolution 15/01, point 4.3, concernant le plan de mise en œuvre du SSN, le Gouvernement du Pakistan s'est engagé à installer le SSN à bord, ce qui est obligatoire, et aucun renouvellement de licence et aucune nouvelle immatriculation ne seront réalisés si le SSN n'est pas installé à bord de tous les navires. L'Agence de Sécurité Maritime du Pakistan met en œuvre l'exigence obligatoire à la lettre. L'Agence de Sécurité Maritime du Pakistan met en place le système de suivi des navires à travers le SSN. Le rapport de mise en œuvre du SSN devrait être soumis très prochainement à la CTOI.
3. En ce qui concerne la question des navires autorisés et des navires en activité, le Gouvernement du Pakistan a pris des mesures pour commencer le recensement des navires thoniers, ce qui permettra de les enregistrer au niveau local et d'obtenir le numéro OMI. Cela permettra également de développer un Plan de développement des flottilles et servira aux futurs principes d'allocation.
4. S'agissant de l'exigence obligatoire de la déclaration des données des pêcheries de requins et des espèces apparentées, le Pakistan s'attache à renforcer l'échantillonnage au port dans le pays.
5. S'agissant de l'exigence obligatoire du Mécanisme Régional d'Observateurs, WWF-Pakistan opère le programme d'observateurs basé sur l'équipage au Pakistan qui fera très prochainement partie du mécanisme de MRO de la CTOI.



(M. FARHAN KHAN)  
Assistant Fisheries Development  
Commissioner – II